

---

## [CP] Les Français et l'instruction obligatoire dès 3 ans

---

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Veillez trouver ci-dessous le communiqué de presse rédigé par notre Association sur les résultats de notre enquête d'opinion avec l'IFOP, *Les Français et l'instruction obligatoire dès 3 ans*.

Les articles 21 et suivants du projet de loi *confortant le respect des principes de la République* devant être débattus à l'Assemblée nationale demain, ce sondage vient utilement compléter nos précédentes communications sur le sujet.

N'hésitez pas à me contacter pour toutes précisions.

Bien à vous,

Sophie Audugé,  
Déléguée générale de SOS Éducation  
[presse@soseducation.org](mailto:presse@soseducation.org)  
[soseducation.org](http://soseducation.org)

## Communiqué de presse

Paris, le 9 février 2021

### Enquête d'opinion IFOP pour SOS Éducation *Les Français et l'instruction obligatoire dès 3 ans*

Réalisée par l'IFOP pour SOS Éducation, auprès d'un échantillon national de 1 026 personnes représentatives de la population française, cette enquête vise à connaître l'opinion des Français sur l'obligation de scolarisation des enfants.

Jusqu'ici, l'obligation d'instruction de 3 ans à 16 ans n'implique pas obligatoirement une scolarisation dans un établissement.

#### **Pourquoi cette étude, maintenant ?**

Le volet Éducation du projet de loi *confortant le respect des principes de la République*, actuellement en discussion à l'Assemblée nationale, prévoit de restreindre drastiquement la liberté des parents de choisir le mode d'instruction qui convient le mieux à leurs enfants.

Ce projet de loi augmente fortement la pression et les contraintes administratives des écoles privées hors contrat et interdit l'instruction en famille sauf rares dérogations administratives. Ce serait la fin d'une liberté constitutionnelle, sans que le gouvernement soit en mesure de démontrer le lien et la proportionnalité avec le risque de dérives séparatistes contre lesquelles le projet de loi a pour objectif de lutter. Le Conseil d'État a déjà souligné dans son avis du 7 décembre 2020 le manque d'éléments probants justifiant une telle restriction de la liberté d'instruction.

Cette stigmatisation des écoles privées hors contrat et de l'instruction en famille cache une volonté politique plus ancienne, dont la loi contre les séparatismes se trouve être le véhicule législatif. Pour SOS Éducation, cela revient à priver les citoyens d'un débat démocratique essentiel sur la place de l'instruction aujourd'hui en France, et sur les réussites mais aussi les dysfonctionnements de notre système éducatif. Bien que l'intention soit louable de lutter contre les dangers du séparatisme, les vrais sujets de fond et les risques réels sont éludés.

C'est pour cette raison que SOS Éducation a voulu mener cette étude avec l'IFOP : sonder l'opinion des Français sur le principe même de l'obligation de scolarisation, l'âge qui leur semble adapté et la force des arguments pour ou contre.

En voici les principaux résultats.

## 1 français sur 5 est CONTRE la scolarisation obligatoire à 3 ans

- 21 % des citoyens (22 % des parents ayant un enfant scolarisé en primaire) sont opposés à l'obligation de scolarisation dès 3 ans. Alors que **plus de 97 % des enfants de 3 ans vont à l'école !** (chiffres de la rentrée 2019)
- fort clivage générationnel, avec 30 % des moins de 35 ans (souvent parents de jeunes enfants) qui y sont opposés contre 16 % des plus de 65 ans.
- 24 % des répondants vivant dans des communes rurales y sont opposés, contre 17 % pour ceux de l'agglomération parisienne.
- Les arguments reconnus les plus convaincants par les répondants opposés à l'obligation de scolarisation sont :
  - Pour 88 %, « la liberté du choix du mode d'instruction (à l'école ou à la maison) est un droit constitutionnel fondamental des parents, cette liberté doit être protégée ». Ce taux atteint **93 %** pour les répondants ayant un enfant scolarisé en primaire.
  - Pour 86 %, « les parents doivent rester libres de décider du mode d'instruction qui convient le mieux à leurs enfants ». Ce taux est de 78 % auprès des hommes, et atteint 92 % auprès des femmes.

## L'étude s'est également intéressée à la perception des parents sur l'âge de l'inscription obligatoire à l'école

- 1 Français sur 4 de moins de 35 ans pense que les enfants devraient aller à l'école à partir de 6 ans (entrée à l'école primaire en CP). Ce taux est de 29 % auprès des répondants résidant dans des communes rurales, alors qu'il est de 17 % pour ceux des communes urbaines (hors région parisienne).
- 4 % des Français soit 1 sur 25, s'opposent catégoriquement au principe même d'une scolarisation obligatoire.

Vous pouvez consulter la synthèse des résultats en suivant [ce lien](#).

## Au sujet de SOS Éducation

SOS Éducation est une association loi 1901, reconnue d'intérêt général, libre et indépendante, qui a pour objectif d'améliorer l'ensemble du système éducatif français, public comme privé.

Forte de 50 000 membres et 80 000 sympathisants, SOS Éducation porte la voix d'enseignants, de parents et grands-parents, avec comme priorité l'intérêt supérieur de l'enfant et l'avenir de la société.

## Contact Presse

Sophie Audugé, Déléguée générale de SOS Éducation

[presse@soseducation.org](mailto:presse@soseducation.org)

[soseducation.org](http://soseducation.org)